

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 21 avril 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, PICOT David, TOURAND Gérard, HOUX Laurent, Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR VOTE DU TAUX DES TAXES

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée, après avoir délibéré, accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de reconduire pour l'année 2011 les taux appliqués pour les 3 taxes en 2010, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8, 50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6, 95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19, 85 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix, 0 contre et 0 abstention pour le Budget Primitif 2011 de la Commune. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 075 556, 00 euros
- Section d'investissement : 517 795, 67 euros (les principaux programmes de travaux sont la construction d'un centre technique municipal pour les employés communaux, pour un montant HT de 100 000, 00 € dont 50 % d'aides, des travaux de voiries pour un montant HT de 54 345, 00 € dont 31 % d'aides, et le contrat communal d'aménagement de bourg pour un montant HT de 100 000 € dont 30 % d'aides).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix, 0 contre et 0 abstention pour le Budget Primitif 2011 Assainissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 146 490, 49 euros
- Section d'investissement : 803 372, 19 euros (comprenant le programme de travaux relatif à la reconstruction de la station d'épuration pour un montant HT de 700 000, 00 € dont 50 % d'aides)

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET CCAS

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget CCAS d'un montant de 1 969, 73 euros, qui sera imputé à l'article 657362 de la section de fonctionnement, en dépenses.

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget Assainissement d'un montant de 57 365, 49 euros, qui sera imputé à l'article 657364 de la section de fonctionnement, en dépenses.

DELIBERATION POUR RENOUVELLEMENT DE L'EMPLOI D'AGENT D'ANIMATION EN C.A.E.

Monsieur le Maire propose de créer le poste d'agent d'animation à l'accueil de loisirs en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi, qui arrive à échéance le 11/04/2011 et donc de renouveler ce contrat. Ce contrat sera établi pour une durée de 6 mois. La rémunération brute mensuelle sera calculée par rapport au SMIC horaire en vigueur, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention , le renouvellement de l'emploi.

DOTATION ANNUELLE DE SOLIDARITE POUR LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (FONDS 1) DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2011, d'un montant de 16 915 € , au programme d'investissement suivant :

- **Travaux de voirie** : coût H.T. 54 345, 00 €.
- Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :
 - _ Dotation fonds 1 : 16 915 € soit un taux de subvention de 31 % (maximum de 50%),
 - _ Autofinancement : 37 430 €
- La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de l'année 2011 au programme n°255
- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du programme d'investissement prévu au budget 2011 « achat d'un tracteur », il a consulté plusieurs concessionnaires et qu'il a fait l'acquisition d'un tracteur. L'actuel sera mis en vente. Il a également commandé 2 nouvelles tables de pique-nique qui seront installés à la Halte Nautique. Le budget pour ces équipements est prévu au programme d'investissement « achat de matériels ».

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les aides, qui étaient attribuées jusqu'à présent par le Conseil Général aux particuliers qui engageaient des travaux d'économie d'énergie, ont été supprimées. Une nouvelle aide sera créée ainsi qu'une extension des aides aux commerces et artisans.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des personnes qui s'occupent du banquet des 60 ans cette année. Ils sollicitent la salle de l'ancienne cantine, pour y faire leur repas anniversaire, à titre gratuit. Après discussion, le Conseil Municipal, avec 17 voix contre et 2 abstentions, refuse que la salle de l'ancienne cantine leur soit attribuée gracieusement, respectant ainsi le règlement en vigueur.

Monsieur le Maire expose la révision du schéma intercommunal proposé par Monsieur le Préfet. Des discussions sont en cours pour permettre aux communes de moins de 5 000 habitants d'être confortées, en ce qui concerne la communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise. 2 communes adhérentes Liernolles et Monétay sur Loire ont été contactées par la communauté de communes du Donjon Val Libre, afin de les inciter à les

rejoindre. D'importants problèmes sont à discuter, notamment le coût de départ, il apparaît également que les maires concernés ne sont pas forcément favorables.

Madame METZLER Jacqueline présente le nouveau fonctionnement du restaurant scolaire qui sera mis en place, à compter du 09 mai 2011, pour éviter la variation des repas commandés et servis. Une inscription à la semaine sera désormais obligatoire. Ce nouveau système suscite plusieurs interrogations de la part des parents. Il sera mis en place jusqu'aux vacances scolaires du mois de juillet, à titre expérimental, dans un 1^{er} temps. Une réunion du personnel travaillant au restaurant scolaire et aux écoles aura lieu samedi 23 avril 2011 pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.